

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD).

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 13 Janvier 2023

Date d'affichage :

Le 13 Janvier 2023

DECISION N° :
DB/2023-01-17/04

OBJET DE LA SEANCE :
**Zone d'Activités
des Lardons (Raucoules)**

**Vente plate-forme
CAVE MARCON**

AR Prefecture

043-244300307-20230117-DB2023011704-AU
Reçu le 30/01/2023

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy, POINAS Jean-Michel et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. DURIEUX Pierre.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, aliénations, échanges de parcelles, et mises en réserve de parcelles passés de gré à gré en-dessous de 90 000 €.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2016-04-25/10 du 25 avril 2016 approuvant le principe de procéder à l'agrandissement de la ZA des Lardons à Raucoules, et les délibérations n° DC/2019-07-18/03 du 18 juillet 2019 et n° DC/2019-09-11/04 du 11 septembre 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Il indique que les travaux d'aménagement de cette zone d'activités sont maintenant achevés et que le découpage définitif du parcellaire vient d'intervenir, permettant donc d'envisager la vente des lots aux entreprises intéressées.

M. le Président propose d'étudier la vente d'une plate-forme industrielle au bénéfice de l'entreprise LES CAVES MARCON (43290 Saint-Bonnet-le-Froid) :

- Vente d'une plate-forme industrielle de la Communauté de Communes à la SCI LA CAVE – 43290 Saint-Bonnet-le-Froid (représentant l'entreprise LES CAVES MARCON),
- Parcelles : D 1387 (4 333 m²), D 1376 (157 m²) et D 1379 (545 m²) sises aux Lardons sur la Commune de Raucoules,
- Conditions financières :
 - Prix de vente de la plate-forme : 10 € HT le m²
 - Prix global de vente : 50 350,00 € HT plus la TVA de 10 070,00 €, soit au total 60 420,00 € TTC
- Avis des domaines :
 - Vente plate-forme : avis conforme
- Notaire : Me SIMONET (Dunières)

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la vente par la Communauté de Communes à la SCI LA CAVE (43290 Saint-Bonnet-le-Froid) d'une plate-forme industrielle sise aux Lardons sur la Commune de Raucoules (parcelles D 1387 de 4 333 m², D 1376 de 157 m² et D 1379 de 545 m²) au prix de 50 350,00 € HT (plus la TVA de 10 070,00 €, soit au total 60 420,00 € TTC),
- décide cette vente conformément à l'avis des Domaines du 17 janvier 2023 pour la vente de la plate-forme,
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir l'acte de vente correspondant,
- dit que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230117-DB2023011704-AU
Reçu le 30/01/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le